

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/09

« Installation de conteneurs aménagés pour l'UAPE au Chêne »

Au Conseil Communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée en séance du 25 août 2009 est composée de Mme Claudia Bobst et MM. Alexandre Liardet, Olivier Burnet, M Philippe Tétaz qui a suppléé M. Jean-Marie Page, et du soussigné rapporteur. La participation de Mme Denise Imesch, suppléante, n'a pas été requise.

La commission a tenu 1 séance le 26 août au cours de laquelle elle a entendu M. René Mamin, Municipal. Le soussigné a obtenu des éclaircissements du service technique communal. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les renseignements fournis.

1. Objet du préavis

Les locaux de l'UAPE « le Rendez-Vous » au sous-sol de la chapelle Trévelin, installés en 2006, ont connu une augmentation significative du nombre de places d'accueil et ne sont plus conformes à la « norme SPJ ».

A terme, la Municipalité souhaite aménager un bâtiment pour diverses activités parascolaires, telles l'accueil, les repas, comme d'autres besoins à préciser pour, par exemple, la voirie et les pompiers, tout proche.

La mise en place des conteneurs proposés permet de solutionner très rapidement la problématique tout en laissant le projet mûrir, faire des propositions puis réaliser ce bâtiment.

En conséquence, la Municipalité demande l'octroi d'un crédit de CHF TTC 185'900.- et d'ajouter au budget un montant annuel de 9'457.20 de différence entre les coûts et le revenu de la location.

2. Caractéristiques du projet

L'ensemble sera réalisé dans 10 unités de conteneurs, au voisinage immédiat des locaux scolaires – ce qui limite les déplacements des enfants et les risques liés. Cet espace est suffisant pour 24 places d'accueil, qui sont aujourd'hui largement utilisées.

L'emplacement proposé a déjà été aménagé en 2002 pour des conteneurs pendant l'extension du collège, d'où une simplification et une économie.

Délai / Durée :

La mise à l'enquête est en cours, de manière à démarrer l'installation dès l'approbation du préavis par notre Conseil, de manière à transférer l'UAPE au plus vite.

Ces conteneurs seront démontés dès que le futur bâtiment sera fonctionnel, la Municipalité prévoyant un maximum de 4 ans.

Coûts :

Les éléments à relever sont les suivants :

La charpente (Fr 9'231.10) consiste en poutres d'embase pour y poser les conteneurs.

Les frais inhérents aux conteneurs (Fr 154'944.- TTC) se subdivisent en (montants HT)

- | | | | |
|-----------------------------------|-----|-------|-----------------------------|
| • Installation + transport : | Fr. | 9'000 | |
| • Location mensuelle pour 48 mois | Fr. | 2'625 | (dépend de la durée totale) |
| • Désinstallation + transport | Fr. | 9'000 | |

Ce poste, le principal du préavis, est basé sur 3 offres déjà demandées.

Les frais pour l'installation se montent donc à Fr. 40'557.40 TTC.

Par la suite, les paiements par l'UAPE / AJEMA couvrent les frais de location et de démontage final.

Energies :

Le chauffage des conteneurs est électrique. En cas de « trop chaud » en été, il pourrait être installé des climatiseurs mobiles. Tant les rendements énergétiques que l'isolation des conteneurs sont minimalistes, mais tolérables vu la faible durée.

Les raccordements Eau de Ville et Eaux Usées seront installés, celui au télé-réseau est nécessaire selon les normes cantonales.

Amendement

La commission vous propose d'être plus précis sur la répartition entre les frais d'investissement, les frais extrabudgétaires pour cette année et ceux à porter au budget ordinaire dès 2010.

Le 3^{ème} point des conclusions devenant :

Accorde un crédit d'investissement de Fr. 40'557.40 pour le financement de l'infrastructure et un crédit de fonctionnement extrabudgétaire de Fr. 5756.60 pour le paiement de 2 mois de location en 2009, le financement du solde devant être inscrit au budget ordinaire des exercices concernés.

Rapport de la Cofin

Le rapport de la COFIN est annexé.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le décret suivant :

Le Conseil Communal d'Aubonne

- Vu le préavis Municipal N° 10/09 relatif à l'Installation de conteneurs aménagés pour l'UAPE au Chêne ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Vu le rapport de la commission des finances ;
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Vote le décret suivant :

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de construction provisoire de l'UAPE proche du Chêne ;
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
3. Accorde un crédit d'investissement de Fr. 40'557.40 pour le financement de l'infrastructure et un crédit de fonctionnement extrabudgétaire de Fr. 5756.60 pour le paiement de 2 mois de location en 2009, le financement du solde devant être inscrit au budget ordinaire des exercices concernés.
4. Autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales en 4 ans. L'amortissement sera assuré par le paiement du loyer par l'AJEMA à hauteur de 148'000.- et le solde par voie budgétaire réparti sur 4 ans.

Annexe : mentionnée : Rapport de la COFIN

Aubonne, le 7 septembre 2009

Le rapporteur

Vladimir Mange